

CAHIER SPECIAL DES CHARGES

DU MARCHE PUBLIC DE

SERVICES

AYANT POUR OBJET

"LE DÉVELOPPEMENT D'UN SYSTÈME D'INFORMATION D'ENCODAGE ET DE QUESTIONNNEMENT DES INDICATEURS DU PROGRAMME MIN AJLIKI"

PROCÉDURE NÉGOCIÉE DIRECTE AVEC PUBLICATION PRÉALABLE

Pouvoir adjudicateur

Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger

Auteur de projet

APEFE (Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger, bureau local APEFE RABAT: 4, Rue Jaâfar Assadiq 10 080 Agdal, Rabat

Table des matières

I.1 DESCRIPTION DU MARCHÉ	4
I 2 IDENTITÉ DI POLIVOIR ADJUDICATEUR	
I.3 MODE DE PASSATION	
I.4 FIXATION DES PRIX	
I.5 Droit d'accès et sélection qualitative	
I.7 DÉPÔT DES OFFRES	
I.8 OUVERTURE DES OFFRES	
I.9 DÉLAI DE VALIDITÉ	
I.10 Critères d'attribution	
I.11 RÉVISIONS DE PRIX	
I.12 Variantes	8
I.13 CHOIX DE L'OFFRE	8
II. DISPOSITIONS CONTRACTUELLES	9
II.1 FONCTIONNAIRE DIRIGEANT	9
II.2 Assurances	
II.3 CAUTIONNEMENT	
II.4 Durée / Délai de Livraison	
II.5 DÉLAI DE PAIEMENT	
II.6 FACTURATION	
II.7 PAIEMENT	
II.8 DÉLAI DE GARANTIE	
II.9 RÉCEPTION	
II.10 RÉMUNÉRATION DUE À SES TRAVAILLEURS	
I. DESCRIPTION DES EXIGENCES TECHNIQUES POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN SYS D'INFORMATION PERMETTANT L'ENODAGE ET LE QUESTIONNEMENT DES INDICATE	
DU PROGRAMME MIN AJLIKI 3.0	
I.1 OBJECTIF DU PROJET	
I.2 Expression des besoins -Description fonctionnelle	
I.2.1 Aperçu sur des indicateurs du programme :	
I.3 DISPOSITIONS ET CADRE TECHNIQUES	
I.3.1 Les exigences conceptuelles et fonctionnelles	
I.3.2 Les exigences techniques	14
I.3.3 Cadre de cohérence technique	
I.3.4 Standard et technologie	
I A DECEMENTAL CRAPHICUE ET EDCONOMICUE	
I.4 DESCRIPTION GRAPHIQUE ET ERGONOMIQUE	
I.4.1 Ergonomie	15
I.4.1 ErgonomieI.5 Propriété et droits	16
I.4.1 Ergonomie	16
I.4.1 Ergonomie I.5 PROPRIÉTÉ ET DROITS I.6 CONSISTANCE DE LA PRESTATION I.6.1 Phase 1 : Cadrage compréhension et préparation du projet	16 16 16
I.4.1 Ergonomie I.5 PROPRIÉTÉ ET DROITS I.6 CONSISTANCE DE LA PRESTATION I.6.1 Phase 1 : Cadrage compréhension et préparation du projet I.6.2 Phase 2 : conception générale de la solution	16 16 17
I.4.1 Ergonomie I.5 PROPRIÉTÉ ET DROITS I.6 CONSISTANCE DE LA PRESTATION I.6.1 Phase 1 : Cadrage compréhension et préparation du projet I.6.2 Phase 2 : conception générale de la solution I.6.3 Phase 3 : Déploiement et transfert de compétences	16 16 17 18
I.4.1 Ergonomie I.5 PROPRIÉTÉ ET DROITS I.6 CONSISTANCE DE LA PRESTATION I.6.1 Phase 1 : Cadrage compréhension et préparation du projet I.6.2 Phase 2 : conception générale de la solution I.6.3 Phase 3 : Déploiement et transfert de compétences I.7 MOYENS HUMAINS	16 16 17 18
I.4.1 Ergonomie I.5 PROPRIÉTÉ ET DROITS I.6 CONSISTANCE DE LA PRESTATION I.6.1 Phase 1 : Cadrage compréhension et préparation du projet I.6.2 Phase 2 : conception générale de la solution I.6.3 Phase 3 : Déploiement et transfert de compétences	16 16 17 18 18
I.4.1 Ergonomie I.5 PROPRIÉTÉ ET DROITS I.6 CONSISTANCE DE LA PRESTATION I.6.1 Phase 1 : Cadrage compréhension et préparation du projet I.6.2 Phase 2 : conception générale de la solution I.6.3 Phase 3 : Déploiement et transfert de compétences I.7 MOYENS HUMAINS I.7.1 Compétences souhaitées du prestataire	16 16 17 18 18 18
I.4.1 Ergonomie I.5 PROPRIÉTÉ ET DROITS I.6 CONSISTANCE DE LA PRESTATION I.6.1 Phase 1 : Cadrage compréhension et préparation du projet I.6.2 Phase 2 : conception générale de la solution I.6.3 Phase 3 : Déploiement et transfert de compétences I.7 MOYENS HUMAINS I.7.1 Compétences souhaitées du prestataire I.7.2 Profil de l'équipe de travail	16 16 17 18 18 18 19

Pour toute information concernant le présent cahier des charges, contacter

Nom : Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger

Adresse: 4, Rue Jaâfar Assadiq, 10 080 Agdal, Rabat, Maroc

Personne de contact : Aurélie Delain

Téléphone: 0537 67 41 15 E-mail: bureau.rabat@apefe.org

Auteur de projet

Nom : Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger

Adresse: 4, Rue Jaâfar Assadig, 10 080 Agdal, Rabat, Maroc

Personne de contact : Aurélie Delain

Téléphone : 0537 67 41 15 E-mail : bureau.rabat@apefe.org

Réglementation en vigueur

1. Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures.

- 2. Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, et ses modifications ultérieures.
- 3. Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics, et ses modifications ultérieures.
- 4. Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures.
- 5. Règlement général pour la protection du travail (RGPT), Loi sur le bien-être et Code du bien-être au travail.
- 6. Loi du 11 février 2013 prévoyant des sanctions et des mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour illégal.

Dérogations, précisions et commentaires

Le soumissionnaire sera attentif aux mesures en matière du respect de l'environnement.

I. Dispositions administratives

Cette première partie se rapporte à la réglementation relative à la passation d'un marché public jusqu'à la désignation de l'adjudicataire.

Les dispositions contenues dans cette partie se rapportent à la loi du 17 juin 2016 et à l'arrêté royal du 18 avril 2017 et leurs modifications ultérieures.

I.1 Description du marché

Objet des services : Le marché porte sur le choix s'un prestataire de développement d'un système d'information d'encodage et de questionnement des indicateurs du programme MIN Ajliki

Lieu de prestation : Rabat

Ce marché est publié uniquement sur : Tanmia.ma

I.2 Identité du pouvoir adjudicateur

Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger Place Sainctelette, 2 1080 Molenbeek-Saint-Jean

Représentée par Bureau local APEFE Maroc: 4, Rue Jaâfar Assadiq, 10080 Agdal, Rabat

L'APEFE est une association sans but lucratif active depuis 1976 dans les pays en émergence. A travers ses activités, l'APEFE met en œuvre des programmes ayant pour objectif général la lutte contre la pauvreté, par le renforcement des capacités individuelles, organisationnelles et institutionnelles. Elle se focalise notamment sur le secteur de la formation technique et professionnelle (FTP) au sens large en incluant l'entreprenariat.

Elle collabore à la mise en œuvre des politiques sectorielles dans 10 pays — Bénin, Burkina Faso, Burundi, Haïti, Maroc, Palestine, RDC, Rwanda, Sénégal et en Belgique via la plateforme EducAid. L'APEFE s'inscrit pleinement dans la dynamique impulsée par les Objectifs de Développement Durable (ODD).

En tant qu'agence de coopération internationale intégrée au sein de Wallonie-Bruxelles International, dans le cadre des Notes de politique internationale de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie, elle fournit un accompagnement technique au renforcement des capacités de ses partenaires du Sud.

L'APEFE est financée par l'état fédéral belge sur base d'un programme pluriannuel de coopération au développement suivi par la DGD (Direction Générale Coopération au développement et Aide humanitaire), ainsi que par Wallonie-Bruxelles international (WBI), l'Union européenne (UE) et l'Agence Belge au Développement (ENABEL).

I.3 Mode de passation

Conformément à l'article 41, §1, 1°a) de la loi du 17 juin 2016, le marché est passé par procédure négociée directe avec publication préalable.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

I.4 Fixation des prix

Le présent marché consiste en un marché à prix global.

Le marché à prix global est celui dans lequel un prix forfaitaire couvre l'ensemble des prestations du marché ou de chacun des postes.

I.5 Droit d'accès et sélection qualitative

Le formulaire d'offre doit être accompagné des pièces suivantes :

Situation juridique du soumissionnaire (motifs d'exclusion)

- Une copie des statuts de la société;
- Une attestation CNSS, tant pour leur entreprise que pour les sous-traitants éventuels, établissant que le soumissionnaire et ses sous-traitants sont en règle de cotisations sociales; (attestation de l'avant-dernier trimestre disponible au moment du dépôt des offres);
- Un document émanant du Ministère des Finances attestant qu'il n'est pas redevable à l'IPP ou à l'Impôt des sociétés;
- Un document de l'administration de la TVA attestant la régularité de sa situation en matière de TVA (déclarations et paiements) ;
- Une attestation prouvant que le soumissionnaire est assuré contre les risques professionnels;

En outre, le soumissionnaire devra fournir, sur demande du pouvoir adjudicateur, tous les renseignements utiles concernant ses éventuels sous-traitants.

Capacité technique et professionnelle du soumissionnaire (critères de sélection)

N°	Critères de sélection (Exigences minimales)
1	Une présentation du soumissionnaire, son capital social et ses moyens techniques ainsi que son expérience. Le prestataire doit également fournir les curriculums vitae des intervenants proposés pour la réalisation des prestations en indiquant le domaine d'expertise couvert par l'intervenant, sa fonction et son expertise dans la solution proposée.
2	Une présentation de développement de projets similaires
3	Disposer d'une expérience pertinente dans le développement, le déploiement et la gestion des applications web
	L'équipe des consultants dédiés à la mission sera composée au minimum des profils suivant :
4	Un chef de Projet, bac+5 ou plus et ayant au moins 5ans d'expérience dans la gestion

des Projets de développement des applications web. Il sera le chef de mission et l'interlocuteur principal du comité Projet de l'APEFE.

• Un profil développeur application web bac+2 ou plus et ayant au moins 5 ans d'expérience dans le développement des applications web.

Un profil de designer, graphiste, à défaut, designer de formation, bac +2 ou plus et ayant au moins 3 ans d'expérience dans la conception et la réalisation de charte graphiques des applications web.

I.6 Forme et contenu des offres

Le soumissionnaire établit son offre en français et complète le métré récapitulatif ou l'inventaire sur le modèle annexé au cahier des charges le cas échéant. Si le soumissionnaire établit son offre sur d'autres documents que le formulaire prévu, il supporte l'entière responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et le formulaire.

Tous les documents établis ou complétés par le soumissionnaire ou son mandataire sont datés et signés par celui-ci.

Toutes ratures, surcharges et mentions complémentaires ou modificatives, tant dans l'offre que dans ses annexes, qui seraient de nature à influencer les conditions essentielles du marché, telles que les prix, les délais, les conditions techniques, doivent également être signées par le soumissionnaire ou son mandataire.

Le prix de l'offre sera exprimé en dirhams marocains et comprendront toutes les impositions généralement quelconques auxquelles est assujetti le marché, et seront mentionnées TTC.

Les éventuelles réductions doivent toujours être décomptées du prix unitaire et ne sont pas indiquées

I.7 Dépôt des offres

L'offre est établie sur papier et glissée sous pli définitivement scellé mentionnant le numéro du cahier des charges (2022-DAO-SI-MC104/001) ou l'objet du marché et les numéros des lots. Elle est envoyée par service postal ou remise par porteur.

L'offre doit être adressée à :

Nom bureau local APEFE Rabat (via Délégation Générale Wallonie Bruxelles) 4, Rue Jaâfar Assadig, 10 080 Agdal, Rabat, Maroc.

L'offre DOIT également être transmise par mail à l'adresse suivante : bureau.rabat@apefe.org

L'offre doit parvenir au pouvoir adjudicateur avant le 29 juin 2022 à 10h00, que ce soit par envoi normal, recommandé ou dépôt à l'adresse susmentionnée.

Par l'introduction d'une offre, les soumissionnaires acceptent sans condition le contenu du cahier des charges et des autres documents relatifs au marché, ainsi que le respect de la procédure de passation telle que décrite dans le cahier des charges et acceptent d'être liés par ces dispositions.

Lorsqu'un soumissionnaire formule une objection à ce sujet, il doit communiquer les raisons de cette objection au pouvoir adjudicateur par écrit et par courrier recommandé au plus tard 10 jours avant la date et l'heure limites d'introduction des offres.

I.8 Ouverture des offres

Il n'y a pas d'ouverture des offres en séance publique.

I.9 Délai de validité

Le soumissionnaire reste lié par son offre pendant un délai de 90 jours de calendrier, à compter de la date limite de réception des offres.

I.10 Critères d'attribution

Les critères suivants sont d'application lors de l'attribution du marché :

N°	Description	Pondération
1	Qualité	50
	On entend pas là une appréciation globale des éléments suivants :	
1.1	Le soin apporté à la présentation de l'offre	5
1.2	L'adéquation de l'offre avec les spécificités techniques demandées	10
1.3	La rapidité de développement du système demandé (calendrier à fournir)	10
1.4	La facilité d'utilisation de l'outils proposé	10
1.5	L'exposé de la démarche de développement (étape par étape)	10
1.6	Les tests proposés sur le système	5

2	Prix	30			
	Règle de trois; Score offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre critère prix Proposition financière ALL-IN + indication TVA) * pondération du			
3	La formation	15			
3.1	Format court de formation	3			
3.2	Exercices pratiques instantanés	3			
3.3	Accessibilité téléphonique durant 6 mois pour répondre aux questions des utilisateurs en cas de problèmes rencontrés avec le système.	4			
Pondér	Pondération totale des critères d'attribution : 100				

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue du pouvoir adjudicateur.

I.11 Révisions de prix

Il n'y a pas de révision des prix pour ce marché.

I.12 Variantes

Il est interdit de proposer des variantes libres. Aucune variante exigée ou autorisée n'est prévue.

I.13 Choix de l'offre

Le pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse, déterminée en se fondant sur le meilleur rapport qualité / prix.

Par la présentation de son offre, le soumissionnaire accepte toutes les clauses du Cahier des Charges et renonce à toutes les autres conditions. Si le pouvoir adjudicateur constate, lors de l'analyse des offres, que le soumissionnaire a ajouté des conditions qui rendent l'offre imprécise ou si le soumissionnaire émet des réserves quant aux conditions du Cahier des Charges, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de considérer l'offre comme substantiellement irrégulière.

II. Dispositions contractuelles

Cette deuxième partie fixe la procédure relative à l'exécution du marché.

Pour autant qu'il n'y soit pas dérogé, l'arrêté royal du 14 janvier 2013 et ses modifications ultérieures établissant les règles générales d'exécution des marchés publics est d'application.

II.1 Fonctionnaire dirigeant

L'exécution des fournitures se déroule sous le contrôle du fonctionnaire dirigeant :

Nom: Madame Pascale DELCOMMINETTE

Adresse: Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger, Place

Sainctelette, 2 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean

Téléphone : 02 421 83 83 Fax : 02 421 83 86

E-mail: p.delcomminette@wbi.be

II.2 Assurances

L'adjudicataire contracte les assurances couvrant sa responsabilité en matière d'accidents de travail et sa responsabilité civile vis-à-vis des tiers lors de l'exécution du marché.

Dans un délai de trente jours à compter de la conclusion du marché, l'adjudicataire justifie qu'il a souscrit ces contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie requise par les documents du marché.

A tout moment durant l'exécution du marché, l'adjudicataire produit cette attestation, dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande du pouvoir adjudicateur.

II.3 Cautionnement

Aucun cautionnement ne sera exigé pour ce marché.

II.4 Durée / Délai de livraison

Le marché prendra cours à la date de notification de l'attribution et durera au maximum 4 mois.

II.5 Délai de paiement

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification de 30 jours de calendrier à compter de la date de livraison pour procéder aux formalités de réception. Ce délai prend cours le lendemain de l'arrivée des fournitures à destination, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit en possession du bordereau ou de la facture.

Le paiement du montant dû au fournisseur est effectué dans les 30 jours de calendrier à compter de la date de fin de la vérification, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en

possession de la facture régulièrement établie ainsi que des autres documents éventuellement exigés. Ladite facture vaut déclaration de créance.

II.6 Facturation

La facture sera établie et libellé à l'ordre de :

APEFE – Wallonie Bruxelles 4, Rue Jaâfar Assadiq 10 080 Agdal, RABAT ICE: 001 691 148 000 008

en portant, outre les mentions légales, et les indications suivantes :

- Date et numéro de facture
- Intitulé et numéro du marché
- Adresse du destinataire final
- Identification éventuelle du lot
- Montant hors TVA
- Montant TVA
- Montant TTC
- Certifié sincère et véritable à la somme de ...

II.7 Paiement

Le paiement s'effectuera par virement bancaire.

Modalités particulières de paiement:

- 30 % après la réception des livrables de la phase 1 validés ;
- 30% après réception des livrables de la phase 2 validés ;
- Restant dû de 40 % après réception des livrables de la phase 3 validés et après la formation de l'équipe APEFE.

II.8 Délai de garantie

Aucun délai de garantie n'est applicable pour ce marché

II.9 Réception

Non applicable

II.10 Rémunération due à ses travailleurs

Lorsque l'adjudicataire ou sous-traitant reçoit copie de la notification visée à l'article 49/1, alinéa 3, du Code pénal social, par laquelle il est informé d'un manquement grave à son obligation de payer dans les délais, à ses travailleurs, la rémunération à laquelle ceux-ci ont droit, cet adjudicataire ou sous-traitant s'abstient, avec effet immédiat, de se rendre encore au lieu d'exécution du marché ou de poursuivre l'exécution du marché, et ce jusqu'à ce qu'il présente la preuve à l'autorité adjudicatrice que les travailleurs concernés ont reçu l'intégralité de leur rémunération.

Il en va de même lorsque l'adjudicataire ou sous-traitant est informé :

- soit par l'adjudicataire ou par l'autorité adjudicatrice selon le cas de ce qu'ils ont reçu la notification visée à l'article 49/1, alinéa 1er, du Code pénal social, concernant cette entreprise ;
- soit via l'affichage prévu par l'article 35/4 de la loi du 12 avril 1965 relative à la protection de la rémunération des travailleurs.

Par ailleurs, l'adjudicataire ou sous-traitant est tenu d'insérer, dans les contrats de sous-traitance qu'il conclurait éventuellement, une clause stipulant que :

- 1° le sous-traitant s'abstient de se rendre encore au lieu d'exécution du marché ou de poursuivre l'exécution du marché, lorsqu'une notification établie en exécution de l'article 49/1 du Code pénal social révèle que ce sous-traitant manque gravement à son obligation de payer dans les délais, à ses travailleurs, la rémunération à laquelle ceux-ci ont droit ;
- 2° le non-respect de l'obligation visée au point 1° est considéré comme un manquement grave dans le chef du sous-traitant, à la suite duquel l'adjudicataire est habilité à résilier le contrat ;
- 3° le sous-traitant est tenu d'insérer, dans les contrats de sous-traitance, une clause analogue à celle visée aux points 1° et 2° et d'assurer que de telles clauses soient également insérées dans les contrats de sous-traitance ultérieurs.

II.11 Protection des données

Les données personnelles collectées dans le cadre du marché public par l'attributaire du marché, ainsi que par ses sous-traitants, agissant en tant que responsables du traitement doivent être traitées conformément au Règlement général sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et Du Conseil du 27 avril 2016).

I. Description des exigences techniques pour le développement d'un système d'information permettant l'enodage et le questionnement des indicateurs du programme Min AJliki 3.0

Le soumissionnaire est invite à lire attentivement les exigences techniques ci-dessous car son offer sera jugée sur la conformité à ces exigences;

I.1 Objectif du projet

Le Maitre d'Ouvrage souhaite mettre en place un système d'information efficace et efficient permettant l'encodage et le questionnement des indicateurs du programme Min Ajliki 3 au profit de ses équipes, ses futures relais régionaux ainsi que les associations futures partenaires du Projet. Le principal objectif de ce Projet et de mettre en place une plateforme informatique efficace, conviviale et fluide qui permet de gérer et de piloter le Projet Min Ajliki à travers la visualisation, la consultation, la recherche, la vérification et la communication des données (reporting) des indicateurs clefs du programme.

Le contractant doit assurer la mise en œuvre complète, avec obligation de résultats, de la solution conformément aux spécifications fonctionnelles et techniques exigées dans le présent cahier des charges tel que détaillées lors de la réalisation du Projet.

I.2 Expression des besoins -Description fonctionnelle

Le Maitre d'Ouvrage souhaite mettre à disposition de ses collaborateurs gestionnaires du programme Min Ajliki 3.0 ainsi qu'aux partenaires, un outil informatique de gestion qui répond aux exigences fonctionnelles. Les objectifs poursuivis par l'application mise en place consistent à faciliter le traitement, le suivi et le pilotage des différentes actions et réalisations du Maitre d'Ouvrage au profit de son personnel ainsi que ses partenaires. Plus précisément cette solution devra proposer au minimum les fonctionnalités suivantes :

- une application informatique accessible 100% via le web, intuitive, simple, accessible et conviviale;
- l'application web doit permettre plusieurs niveaux d'accès : accès administrateur, accès gestionnaire de programme et accès visiteur ;
- l'application doit permettre la saisie et l'encodage facile des données par les gestionnaires du programme ;
- l'application doit conditionner l'enregistrement et la confirmation des saisies par l'attachement d'au moins une source de confirmation (liste de présence, image, document de réception, PV...):
- la solution doit permettre l'attachement des documents de types PDF/Photo/vidéos/Images /Tableaux...;
- le système doit permettre l'affectation d'un numéro à chaque source de vérification, ce numéro est récupéré à partir du système de comptabilité de l'APEFE ;
- le système doit permettre l'insertion des commentaires et des remarques ;
- le système doit permettre la consultation, la configuration et le paramétrage des indicateurs du projet ;
- les indicateurs doivent être mis en place par le prestataire ;
- l'application doit permettre le suivi de l'évolution des statuts des indicateurs (visualisation des écarts par rapport aux objectifs ...) sous différentes couleurs (en fonction de leur statut) ;
- l'ajout, suppression et modification des indicateurs peut être réalisé uniquement par le Maitre d'Ouvrage ainsi que les ayant droits administrateurs ;l'application doit permettre la recherche par mot clé (indicateurs, résultats, par statut de l'indicateur, par date ...) ;

- l'application web doit être livrée en version française et arabe, dans un premier temps, avec possibilité d'ajouter d'autres langues si besoin ;
- La solution doit permettre la possibilité de consulter l'historique des modifications (qui, quand et quoi ?) .
- L'application devra stocker les données utilisateur sur une base de données sécurisées. Ces données seront consultables directement depuis le site Web.

Le prestataire devra prendre en compte l'ensemble des besoins, tant fonctionnelle, graphique, ergonomique que technique, en vue de proposer la solution la plus adéquate lors du développement et déploiement de ladite solution.

L'agilité dans le développement de l'application sera appréciée et l'approche interactive et participative avec le Maitre d'Ouvrage sera aussi fortement souhaitée.

I.2.1 Aperçu sur des indicateurs du programme :

Les indicateurs du Programme permettent de mesurer la progression du Projet par rapport aux objectifs du Projet en question.

Ces indicateurs sont de type quantitatif et leur nombre peut atteindre cinquante (50) indicateurs.

Exemples d'indicateurs:

- Nombre annuel de femmes entrepreneurs accompagnées pour le développement de leur entreprise
- Nombre annuel de femmes bénéficiaires de formation
- Taux annuel de satisfaction des femmes entrepreneuses accompagnées
- Nombre annuel d'entreprises créées par les femmes bénéficiaires
- Nombre annuel de guides et de manuels d'accompagnement

Exemples de sources de vérification :

- Rapport d'activité
- Liste de présence
- Copie des conventions

I.3 Dispositions et cadre techniques

I.3.1 Les exigences conceptuelles et fonctionnelles

La prestation souhaitée se décline comme suite :

I.3.1.1 La mise en place d'une solution informatique web de gestion et de pilotage du programme MIN AJLIKI suivant les derniers standards technologiques

La solution proposée devra être :

- Accessible: l'application doit être accessible indépendamment de l'équipement (PC ou MAC), du navigateur Internet (Chrome, Microsoft Edge, Mozilla, Netscape, Firefox, Opera...) ou du système d'exploitation installée.
- **Flexible et évolutive**: la solution doit être suffisamment ouverte et paramétrable pour intégrer les nouveaux besoins du Maitre d'Ouvrage et cela dans un délai acceptable et à un coût raisonnable.

- **Dynamic et interactive** : offrant une réelle interactivité avec l'utilisateur conforme aux standards internationaux et aux normes en vigueur au MAROC
- **Performante** : la solution proposée doit permettre une haute disponibilité, livrée avec une documentation complète en langue française.
- **Maintenable** : l'évolution de l'application et de sa charte graphique doit pouvoir être facilement gérable sur le long terme (Délai acceptable de déploiement).

I.3.1.2 L'installation de la solution

Le contractant est responsable de l'installation, le paramétrage et le déploiement de l'application. Il est aussi responsable de la configuration des indicateurs du programme qui seront mis à sa disposition par les gestionnaires du Programme.

I.3.1.3 Le transfert des compétences et formation

Le prestataire se chargera de former les utilisateurs de l'application et de la mise à leur disposition d'une documentation claire et simple ainsi que de supports de formation et démonstration.

I.3.1.4 Hébergement et Maintenance

Dans le cadre du Projet, l'hébergement, les mises a jour et la maintenance de la solution sont à la charge du contractant.

I.3.2 Les exigences techniques

La solution proposée doit :

- être une application web dynamiques accessibles sur Internet;
- s'appuyer sur les langages de programmation stables, matures et universels ;
- devra intégrer des outils de mesures, de statistiques (nombre de téléchargement, statistiques sur les programmes, publications ...);
- permettre la sauvegarde et restauration automatique des données (fichiers ressources et base de données) du système ;
- L'application peut être accessible via une connexion 3G/4G ou Wifi.

I.3.3 Cadre de cohérence technique

La prestation réalisée sera évaluée sur la base des critères qualités jugés les plus pertinents pour ce Projet à savoir :

- La conformité : contenir un minimum d'erreurs, satisfaire aux spécifications et arriver à remplir ces missions dans le cadre des situations opérationnelles prédéfinies.
- La maintenabilité : minimiser l'effort pour assurer son adaptabilité par rapport à l'architecture de l'application.
- L'évolutivité: l'application doit pouvoir s'inscrire dans une logique de continuité et être clairement documentée. Ceci, afin de permettre une disposition des fondamentaux technologiques assurant une évolutivité pérenne, dans le cas de développement de projets futurs.

I.3.4 Standard et technologie

Le prestataire est tenu à mettre en place :

une plateforme conforme au standard progressif du web ;

- une interface utilisateur de l'application web adaptée à un affichage multiple (PC-Tablet-Smartphones désigne responsive);
- Le contractant est tenu également à :
- adapter l'application à l'utilisation des smartphones et tablettes tactiles, la version proposée doit être compatibles avec les systèmes d'exploitation mobiles/tablettes existant sur le marché;
- personnaliser et adapter l'interface utilisateur afin d'offrir une expérience utilisateur simple et confortable (UI/UX désigne);
- développer une interface de gestion (Back office) simple, facile à manipuler et la plus réactive possible afin de permettre l'accès à l'ensemble des paramètres du configurateur et de contrôler chaque option, pièce ou zone de façon fine et précise.
- assurer une vitesse de développement qui permet de réaliser un MVP (Minimum Viable Product) avec une technologie permettant d'aller vite;
- Et utiliser un langage de développement de solution mature et stable.

I.3.4.1 Exigences de sécurité et traçabilité

Afin d'assurer un niveau élevé de sécurité et traçabilité:

- Le système doit permettre une gestion de l'HTTPS (certificat SSL), de telle manière que les transmissions sur le réseau soient sécurisées/encryptées.
- Le prestataire doit établir et implémenter une stratégie de sécurité de l'application: Certificat SSL, politique de sauvegarde et de restauration, mises à jour, gestion des accès,
- Chaque utilisateur doit être authentifié afin d'accéder à la plateforme
- Le système doit permettre plusieurs niveaux d'accès en permettant la création des profils suivants :
 - Profil Admin : disposant de tous les droits.
 - Profil Utilisateur interne : droit de saisie des indicateurs, des sources de vérification, des numéros de pièce comptables, élaboration des rapports, et consultations des différents pages.
 - Profil utilisateurs externes : consultation et visualisation des indicateurs et des sources de vérification.
- La plateforme doit permettre d'effacer les **données personnelles** d'un utilisateur ou les exporter grâce à une interface d'administration afin de respecter les lois et règlements relatifs à la protection des données personnelles.
- L'application doit permettre à l'administrateur de désactiver ou réactiver les comptes utilisateurs
- La solution doit permettre la consultation de l'historique des éditions et des versions ;
- La plateforme doit assurer la traçabilité (audit) de tous les accès et de toute modification à travers l'historique des opérations réalisées par l'utilisateur, le journal d'archivage d'accès et de modifications des données qui doivent fournir des informations sur le nom de l'utilisateurs, la nature de l'opération, les données saisies, modifiées ou supprimées avant et après l'opération, la date et l'heure de l'opération, la zone géographique (réseau, adresse IP) ;
- Le prestataire doit mettre en place un système de sauvegarde des données ;
- La plateforme d'hébergement du prestataire doit être dotée de dispositifs de protection en nombre suffisant pour assurer la sécurité de l'hébergement et des mises à jour contre les différentes attaques informatiques.

I.4 Description graphique et ergonomique

I.4.1 Ergonomie

L'ergonomie de la présente application devra favoriser la lisibilité, l'accessibilité des informations et leurs réutilisations.

Le prestataire doit être en mesure de proposer une charte graphique tout en respectant l'identité visuelle créée pour le système.

Le langage sera accessible à l'utilisateur en évitant tout jargon technologique.

- La plateforme doit avoir des interfaces graphiques accueillantes et permettre une navigation fluide entre les rubriques.
- Les boutons de l'application web (connexion, création de compte, moteur de recherche ...) doivent être affichés sur la première page et ce, pour préserver une accessibilité de navigation.
- Les indicateurs doivent être visibles et bien différenciés.
- Le prestataire est tenu d'effectuer un travail d'évaluation concernant l'application web en termes :
- d'organisation, éditoriale et hiérarchisation du contenu;
- d'ergonomie de l'application en mode mobile (IHM : Interface homme machine) ;
- et de charte graphique de l'application.

I.5 Propriété et droits

A l'issue de la présente prestation, le Maitre d'Ouvrage détiendra tous les documents originaux, ainsi que le code source de tous les composants (images, graphismes, icones, codes ...) nécessaires à la recompilation, et qui seront émis et préparés par le prestataire.

I.6 Consistance de la prestation

Afin de réaliser les objectifs décrits ci-dessus, le contractant doit détailler dans son offre la démarche méthodologique qui sera adoptée incluant les phases du Projet ainsi que les prestations prévues.

La méthodologie doit être agile avec des objectifs et des livrables pour chaque phase et qui préconise une planification adaptative et une amélioration continue en impliquant étroitement les ressources du Maitre d'ouvrage.

Le passage d'une phase a l'autre est conditionné par la validation préalable des livrables de ladite phase par le Maitre d'Ouvrage

Le prestataire peut proposer toute amélioration jugée utile concernant le phasage du Projet, la consistance de chaque étape et les livrables y correspondants. Toutefois, les activités et les livrables demandés doivent être inclus dans la proposition.

A la fin de chaque phase, le contractant devra fournir un rapport de fin de phase et le soumettre à la validation du Maitre d'Ouvrage, ceci avant d'entamer la phase suivante.

I.6.1 Phase 1 : Cadrage compréhension et préparation du projet

Cette phase consiste à fournir au consultant les éléments nécessaires :

- De compréhension du contexte du projet et des objectifs à atteindre,
- De cadrage de la mission et d'adaptation du plan de réalisation de la mission, de son orientation vers un examen approfondi des opérations spécifiques et/ou présentant des risques relatifs importants.

Il est question aussi durant cette phase de :

- Re-identifier et confirmer les besoins du Maitre d'Ouvrage en rapport avec le développement du système d'information en question.
- Etablir et soumettre un calendrier de réalisation de la solution.

Cette étape permet au titulaire et au Maitre d'Ouvrage de prendre en considération les difficultés découlant du présent Projet pour une prise en charge des prestations à réaliser. Elle permet de valider particulièrement les éléments suivants :

• Le profil de l'équipe du projet :

Le titulaire présentera le profil et les personnes de l'équipe Projet chargés d'exécuter les prestations. Il devra également s'assurer de présenter les rôles et les affectations de chaque membre constitutif de l'équipe Projet.

• Le plan d'assurance qualité :

La phase d'initialisation permet au titulaire et Maitre d'Ouvrage de finaliser le plan d'assurance qualité proposé. Ce plan retrace tous les éléments technologiques, organisationnels et le processus qualité décrits par le titulaire dans sa réponse notamment ; l'ensemble des éléments concernant la validation, le suivi des prestations et les livrables. Il définira notamment la méthodologie adoptée par le prestataire dans les champs suivants :

- Pilotage du Projet ; planning, reporting , gestion des documents et risques ;
- Rédaction des spécifications techniques et fonctionnelles globales et détaillées
- Rédaction des documents d'architecture et de conception détaillés
- Formation
- Garantie et traitement des anomalies
- Les risques identifiés

• Le cadrage du Projet :

Le titulaire du marché proposera au Maitre d'Ouvrage et à ses partenaires un document de cadrage, représentant l'organisation proposée par le titulaire, le planning détaillé du Projet, le plan de charge des intervenant et l'inventaire des éléments disponibles et ceux à fournir.

I.6.1.1 Les livrables de la phase 1 :

Au terme de cette étape, il est demandé au prestataire de fournir une note de cadrage précisant les éléments suivants :

- Profil de l'équipe et/ou du consortium Projet ;
- Cadrage du Projet ;
- Plan d'Assurance Qualité.

Ce document, sous format Word, fera l'objet d'une validation avant la poursuite des travaux.

I.6.2 Phase 2 : conception générale de la solution

Cette phase doit être la plus participative possible durant laquelle le consultant devra :

- Rédiger et documenter les spécifications détaillées (techniques et fonctionnelles);
- Définir la matrice des profils des utilisateurs et des autorisations associées ;

- Proposer des ébauches de structures de la solution ;
- Proposer des modèles de désigne de la solution ;
- Implémenter le socle technique et graphique de la solution ;
- Implémenter les différents modules de la solution ;
- Configurer et paramétrer la solution ;
- Développer/implémenter le module de reporting ;
- Mettre en place et configurer les indicateurs du programme MIN Ajliki;
- Lancer l'application en mode test ;
- Tester et remédier aux anomalies et aux erreurs ;

I.6.2.1 Les livrables de la phase 2:

- Document des spécifications fonctionnelles et techniques ;
- Maquettes de la solution.

Les livrables de cette phase feront l'objet d'une validation préalable avant d'entamer la phase suivante.

I.6.3 Phase 3 : Déploiement et transfert de compétences

Après validation et acceptation par le Maitre d'Ouvrage de la version finale de la solution, le prestataire est amené à déployer la solution sur l'environnement de production et à réaliser les tests nécessaires.

Il est question aussi durant cette phase d'assurer le transfert des compétences en formant les équipes concernées et en les accompagnants durant la période de prise en main et de garantie.

I.6.3.1 Les livrables de la phase 3 :

A terme de cette étape, le prestataire devra livrer :

- La solution en mode SAS avec configuration et paramétrage des accès et des indicateurs ;
- Le code source de la solution ;
- La documentation technique complète :
- Et les supports de formation et de démonstration.

I.7 Moyens humains

I.7.1 Compétences souhaitées du prestataire

Le consultant doit :

- Disposer d'une expérience pertinente dans la réalisation des systèmes informatiques similaires;
- Disposer d'une expérience pertinente dans le développement, le déploiement et la gestion des applications web.

I.7.2 Profil de l'équipe de travail

Pour la réalisation des missions prévues dans le cadre de ce Projet, le prestataire doit mobiliser des experts spécialisés, ayant à leur actif des travaux similaires à ceux prévus dans le cadre du présent

marché. L'équipe de travail devra intégrer impérativement aussi bien des aspects fonctionnels que techniques.

Le prestataire doit également fournir les curriculums vitae des intervenants proposés pour la réalisation des prestataires en indiquant le domaine d'expertise couvert par l'intervenant, sa fonction et son expertise dans la solution proposée. L'équipe des consultants dédiés à la mission sera composée au minimum des profils suivant :

- Un chef de Projet, bac+5 ou plus et ayant au moins 5ans d'expérience dans la gestion des Projets de développement des applications web. Il sera le chef de mission et l'interlocuteur principal du comité Projet de l'APEFE.
- Un profil développeur application web bac+2 ou plus et ayant au moins 5 ans d'expérience dans le développement des applications web.
- Un profil de designer, graphiste, à défaut, designer de formation, bac +2 ou plus et ayant au moins 3 ans d'expérience dans la conception et la réalisation de charte graphiques des applications web

I.8 Délai de réalisation

Le délai d'exécution du marché est de 4 mois.

Le délai commence à courir à partir de la date fixée dans l'ordre de service prescrivant le commencement de l'exécution des prestations.

ANNEXE A: FORMULAIRE D'OFFRE

POUR LE MARCHE AYANT POUR OBJET

" Le développement d'un système d'information d'encodage et de questionnement des indicateurs du programme Min Ajliki "

Procédure négociée sans publication préalable

Important : cette déclaration sur l'honneur doit être complétée dans son entièreté, signée et cachetée par le soumissionnaire.

A. Pour les personnes physiques	
Je, soussigné :	(Prénom, nom et qualité)
Agissant en mon nom personnel et mon propre compte,	
Adresse du domicile élu :	
affilié à la CNSS/ ONSS sous le n° :	
inscrit au registre du commerce de	n° de patente
n° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR	(RIB)
B. Pour les personnes morales	
Je, soussigné :	
(Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)	
Agissant au nom et pour le compte de	
(Raison sociale et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Adresse du domicile élu :	
Affilié à la CNSS/ONSS sous le n° :	
inscrit au registre du commerce de	(localité) sous le n° n° de patente
n° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR	(RIB)

- Déclare sur l'honneur :

- 1. m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
- 2. remplir les conditions prévues à l'article 22 du décret n° 2-06-388 du 16 moharrem 1428 (5 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle ;

- 3. m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
- à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 22 du décret n° 2-06-388 précité ;
- que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur le lot ou le corps d'état principal du marché ;
- 4. m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;
- 5. m'engager à ne pas faire, par moi-même ou par personnes interposées, des promesses, des dons, des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.
- certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.
- reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 24 du décret n° 2-06-388 précité, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à	le
ı ait a,	ie
Signature et cachet	du concurrent :

ANNEXE B: MODÈLE D'OFFRE À UTILISER

Réf. du MECS APEFE: 2022-DAO-SI-MC104/01 Objet: développement d'un système d'information d'encodage et de questionnement des indicateurs du programme Min Ajliki			
Raison sociale :		Date :	
Devis	n°:		
A l'attention de APEFE WALLONIE BRUXELLES 4, Rue Jaâfar Assadiq, 10 080 Agdal, RABAT ICE: 001 691 148 000 008			
DESIGNATION	QUANTITE (forfait)	Prix unitaire HT	Prix total HT
Phase 1 : cadrage, compréhension et préparation du projet : Profil de l'équipe et/ou du consortium Projet ; Cadrage du Projet ; Plan d'Assurance Qualité.	1		
Phase 2 : conception générale de la solution : Document des spécifications fonctionnelles et techniques; Maquettes de la solution	1		
Phase 3 : déploiement et transfert des compétences : La solution en mode SAS avec configuration et paramétrage des accès et des indicateurs ; Le code source de la solution; La documentation technique complète : Et les supports de formation et de démonstration.	1		
TOTAL Hors TVA			
TVA DE 20% TOTAL MAD TTC			
Le présent devis est arrêté à la somme totale de (en	toutes lettres)	: Dirham: Signature et ca	
Le paiement s'effectuera par virement bancaire sur le			
Je prends bonne note que : Aucune avance ne sera octroyée. Le paiement s'opérera après réception des livrables v dans le cahier des charges	validés des diffé	rentes phases com	nme mentionné

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION À L'	'ETRANGER	Réf.: 2022-DAO-SI-MC104/001	
	P. 23		